



Il y a quelqu'un

JOURNAL DE LA SAUVEGARDE DE L'ENFANCE DU FINISTÈRE

éDiTo

N° 6

NOVEMBRE 2015

SOMMAIRE

Du bénévolat 2
Jean-Pierre ALEXANDRE,
administrateur.

Le bénévolat d'intervention
à la Sauvegarde 4
Louis FORGET,
administrateur.

La Charte du bénévolat... 6
Par le Conseil d'Administration.

Convention d'engagement
réciproque... 8
Par le Conseil d'Administration.

De la participation des
bénévoles dans les
établissements et services
de l'association

Introduction : Emmanuel FAYEMI,
Directeur Général 9

Les services : DEMOS, SAFA, SEMO, CAFP,
DAD, REPIS, REPIS PEAD, ITES, ITEP, CMPP,
TY ARGWENAN 10 à 18

Bulletin d'adhésion 20

La chance de recevoir...

par Roger ABALAIN, Président.

Un numéro entier du journal de la Sauvegarde de l'Enfance du Finistère consacré au bénévolat d'intervention, cela peut surprendre.

Mais il faut y voir d'une part, l'aboutissement d'une réflexion collective engagée depuis plusieurs années par des adhérents, administrateurs, et professionnels de l'association, et d'autre part, pour tous les acteurs de l'association, l'annonce d'un chantier à conduire ensemble.

Le cadre est posé, les enjeux identifiés, des propositions précises sont formulées par les services.

Ce travail de réflexion et de mise en forme préalable, indispensable, est le fruit de la mobilisation particulière de quelques-un(e)s qui méritent nos remerciements.

La mise en œuvre et la réussite de ce chantier « *bénévolat d'intervention* » les dépassent ; nous sommes toutes et tous concernés, que nous soyons adhérent(e)s, administrateur(trice)s ou professionnel(le)s.

Nous devons reconnaître que, concernant l'action de bénévoles auprès des « *personnes concernées* », en l'occurrence les jeunes, les étudiants, les familles que nous accueillons, nous sommes moins avancés que d'autres associations ou fondations

proches (*Solida'Cité*). Des échanges sur leurs pratiques et les expérimentations que nous ferons peuvent encore enrichir notre projet.

Le dispositif proposé n'est donc pas figé ; il évoluera, « chemin faisant », sans aucun doute.

La charte qui est présentée (cf. page 6) laisse la place à des modes divers d'intervention et de « recrutement » des bénévoles (adhésions individuelles, partenariat associatif...) ; nous ne devons donc pas être prisonniers d'un quelconque dogmatisme organisationnel.

Nécessaire rappel des obligations, et des engagements respectifs des uns et des autres, la Charte du bénévolat à l'ADSEA 29 dit surtout de façon très explicite, ce que l'adhésion aux missions et finalités de l'association implique en terme de relations institutionnelles et inter-personnelles. Elle donne du sens à ce projet « *bénévolat d'intervention* » ; du sens que nous devons avoir à cœur de toujours préserver.

Car, à travers les relations institutionnelles et les rencontres individuelles qu'il provoque, le bénévolat d'intervention n'est-il pas aussi, pour des citoyens engagés, prêts à donner de leur temps, de leur compétence..., l'occasion de s'enrichir du témoignage de vie de ces jeunes, de ces familles, la chance de recevoir ?

durée limitée, le plus souvent à temps plein, pour une mission d'intérêt général ; en contre partie il reçoit une indemnité. Ce volontariat est dérogatoire au Code du Travail.

Le recrutement et la formation

Le bénévolat est un enjeu stratégique pour le secteur associatif.

C'est après lecture de la fiche de tâche, dans laquelle sont précisées les missions, que le futur bénévole pourra exprimer ses motivations et ses compétences. L'employeur aura à charge de mettre en place un entretien de motivation et d'aptitudes.

D'ailleurs, quelques précautions seront à prendre, comme accepter de déconstruire le château du bénévole postulant (qui croit tout savoir parce qu'il a un vécu) pour le reconstruire avec les professionnels.

La remise de documents et informations utiles, la présentation aux équipes de l'établissement sont essentielles.

Le bénévole ne pourra échapper à une formation de base sur le milieu, le fonctionnement du service, l'organisation interne, les nécessaires réunions, les outils de communication. Le bénévole cherche un engagement avec possibilité de s'épanouir personnellement, l'association cherche des bénévoles avec des qualités, des savoir faire à posséder ou à acquérir : chacun doit pouvoir trouver son compte.

Des relations salariés/bénévoles

La culture du bénévolat inclut des valeurs de socialisation, d'altruisme, de recherche de sens, de « rester utile », de joie et plaisir à accomplir une tâche.

Et sur cette culture se greffent les valeurs de l'association et la volonté d'aider l'autre.

Le bénévole contribue donc à améliorer la vie des citoyens dans le cadre de la justice ou des actions sociales, grâce à des compétences acquises au long de sa carrière.

Mais les frontières entre bénévolat et salariat peuvent être ténues et/ou

floues, lorsque dans certains cas, il s'agit de faire sans salaire, arrivé en retraite, ce que l'on faisait auparavant, contre rémunération.

Et l'on ne peut passer sous silence les inquiétudes de certains salariés :

« les bénévoles vont prendre nos places, si l'association veut se développer, le fera-t-elle aux dépens des salariés, par un recrutement de bénévoles ? »

L'engagement de bénévoles comblera-t-il les manques de l'association, ou de l'Etat, en cette période de restriction budgétaire ?

Le bénévolat peut permettre de combler certaines lacunes, mais en préservant le rôle des salariés. C'est pourquoi la signature d'un contrat, d'une charte, dans laquelle l'association et le bénévole s'engagent est un acte fort, essentiel et nécessaire.

De même, le règlement de la coordination et de l'organisation du travail des bénévoles doit être parfait et réalisé par les professionnels du service.

Certains points dans les relations peuvent être délicats et doivent appeler à une grande vigilance :

- la méconnaissance de ce que fait l'autre, professionnel et bénévole,
- la différence de niveaux de formation, qui devra réclamer un encadrement que le bénévole pourrait trouver trop contraignant.

L'idéal serait que le professionnel reconnaisse que certaines tâches ne puissent lui être confiées et que les directives des fiches de tâches soient franchement respectées.

Les temps de convivialité pourront aplanir certaines difficultés !

Le Projet Associatif et les bénévoles

Les difficultés relationnelles pourront s'améliorer si l'association est porteuse d'un projet fort ; le bénévole s'impliquera alors dans les objectifs de l'association : à son entrée, au moment de signer la Charte d'engagement, il devra avoir connaissance

du Projet Stratégique de l'Association. « En fait, seul un objectif commun et un même combat peuvent fédérer les énergies et rapprocher les bénévoles et les salariés » (Dan-Ferrand-Bechmann).

C'est toujours l'association qui décide d'affecter le bénévole à une tâche donnée en fonction de ses compétences.

Conclusion

Dans un sondage de 2012, l'Observatoire du Management Intergénérationnel, notait que 65 % des personnes à la retraite ne souhaitent pas s'engager dans une association, sans doute par manque de mesures incitatives mises en place dans les pouvoirs publics et les entreprises, (sensibilisation aux partenariats avec les associations), et par manque de communication visant à mieux faire connaître le bénévolat.

Le bénévole doit pouvoir s'inscrire dans un projet collectif, qu'il connaît, dans une cause à laquelle il croit.

Mais attention, actuellement, bénévole ne signifie pas servile ; et avoir du temps n'est plus suffisant, l'engagement doit se doubler d'une forte compétence technique, associée à l'acceptation de prise de responsabilités. ■

Par Jean-Pierre ALEXANDRE,
administrateur.

LE BÉNÉVOLAT D'INTERVENTION À LA SAUVEGARDE

Si ce bénévolat vous intéresse, ou vous pose question, vous en aurez une petite idée en lisant ce qui suit. Mon but n'est pas de tout vous dire, le sujet est trop vaste. Plus simplement, je me propose de vous raconter pourquoi et comment notre association s'y est intéressée.



Photothèque ADSEA 29

L'intervention bénévole n'était pas ignorée à la Sauvegarde, un texte de novembre 1999 en fait foi. Mais, par la suite, on a vraisemblablement appliqué le vieil adage bien connu : avant d'agir, il faut réfléchir. On a réfléchi longtemps !

En 2007, l'Assemblée Générale a adopté des orientations qui devaient nous permettre de répondre aux évolutions de notre environnement.

Parmi elles, figurait l'orientation n°2 : notre association a besoin d'adhérents.

C'était la réponse au constat que nous n'étions pas assez nombreux (c'est toujours vrai) pour faire le travail qui nous attendait.

J'en rappelle les enjeux :

- enrichir notre vie associative et renforcer entre nous le sentiment d'appartenance, condition nécessaire de notre efficacité ;
- renforcer notre capacité à observer la vie de la cité et développer nos aptitudes à répondre aux problèmes qui s'y posent ;
- faire pénétrer dans l'espace public la cause que nous défendons et y diffuser nos actions et nos projets ;
- augmenter notre poids politique vis-à-vis des pouvoirs publics.

On conviendra que tout cela représentait effectivement du travail !

Nous avons multiplié, sous diverses formes, les appels à venir nous rejoindre. La réponse était toujours la même : pour faire quoi ?

L'offre « Conseil d'Administration » a rencontré un certain succès. En 2011, nous étions 13 (2 femmes et 11 hommes). Aujourd'hui nous sommes 17 (5 femmes et 12 hommes) et nous espérons faire mieux prochainement.

Mais s'engager dans la gouvernance et la gestion de l'association n'intéresse pas tout le monde. Ce que souhaitaient surtout les personnes que nous sollicitions, c'était faire quelque chose pour et avec les jeunes.

C'est cette demande constamment renouvelée, qui est à l'origine de la question du bénévolat que l'on appelle « d'intervention » à la Sauvegarde.

Il faut bien reconnaître que nous n'avons pas fait grand-chose dans les années qui ont suivi. C'était l'époque où nous étions très occupés par le GIRFAS (ex Groupement des Instituts de Formation des Acteurs Sociaux de Bretagne), le Bilan Sociétal Associatif suivi de la construction de notre Projet Stratégique Associatif (le PSA) et par beaucoup d'autres dossiers.

La question a ressurgi à l'occasion de l'Assemblée Générale 2012 et cette fois nous nous sommes organisés pour vraiment passer à l'acte.

Il fallait en premier lieu étudier la faisabilité de cette intervention bénévole auprès des jeunes. Pour cela, la coopération des professionnels était indispensable.

Dans les premiers mois de 2013, nous avons travaillé avec les établissements pour détecter les gisements d'intervention.

A l'issue des premières rencontres, il est apparu que des actions bénévoles étaient envisageables dans plusieurs services, en complément des activités menées par les professionnels.

L'attitude positive des directions et de l'encadrement professionnel a fortement contribué au succès de cette démarche. Nous disposons aujourd'hui d'une liste des domaines d'intervention bénévole validée par le Directeur Général.

En voici quelques exemples :

- soutien individuel à la scolarité,
- accompagnement de jeunes lors de leurs déplacements,
- accompagnement d'activités sportives ou culturelles,
- travaux informatiques,
- visites d'entreprises etc.



Photothèque ADSEFA 29

La créativité des jeunes et des bénévoles enrichira et développera cette liste.

Ce travail, fait ensemble, a par ailleurs changé notre vision du bénévolat. Pensé à l'origine comme un moyen de recrutement, il apparaît aujourd'hui, comme une opportunité d'enrichissement du service rendu aux personnes concernées et de développement de la démocratie associative.

Parallèlement, il était nécessaire de définir le cadre associatif et les modalités d'exercice de ce bénévolat. A cette fin nous avons élaboré une Charte de bénévolat et une Convention d'engagement entre l'association et la personne bénévole.

Pour conclure cette phase de notre démarche vers le bénévolat d'intervention, je vous propose le texte ci-contre, d'un auteur inconnu. Il dit l'essentiel.

Avec l'appel à candidatures bénévoles que nous allons lancer prochainement, nous allons enfin entrer dans la phase opérationnelle de notre projet. Nous aurons évidemment l'occasion d'en reparler. ■

LE BENEVOLAT

Le bénévolat, c'est l'art de la gratuité du coeur, du geste et du temps.

Le bénévolat ne connaît d'autres lois que le besoin de l'autre, percevoir avec lui et trouver ensemble les solutions nécessaires.

L'engagement bénévole, ne serait-ce pas là une façon d'humaniser une société qui s'individualise de plus en plus ?

Le bénévolat, c'est une fleur qu'on offre !

Le bénévolat, c'est un cheminement personnel. C'est une fenêtre ouverte sur le monde.

Le bénévolat a tellement de valeur, qu'il n'a pas de prix.

Auteur inconnu

1 - La commission « adhérents » mise en place en janvier 2013, comprenait : Jean-Pierre ALEXANDRE, René BADOU, Pierre COCQUEBERT, Marie-Paule et Louis FORGET, Sylviane GORRET et Christophe LEVESQUE. Elle a focalisé son action sur le bénévolat.

Par Louis FORGET,
administrateur.

LE CADRE ASSOCIATIF

LA CHARTE DU BENEVOLAT À LA SAUVEGARDE DE L'ENFANCE DU FINISTERE



Photothèque ADSEA 29

Cette Charte définit le cadre des relations et des règles qui doivent s'instituer entre l'association et les bénévoles.
Le bénévole est adhérent de l'association,
il peut faire partie du Conseil d'Administration.

1- Les missions et finalités de l'association

L'ADSEA 29 est une association de solidarité qui veille au respect des droits des personnes et participe à la prévention et à la lutte contre toute forme d'exclusion sociale, dans le cadre d'actions définies par les statuts (article 2) et la Charte associative.

Elle s'adresse aux enfants et adolescents, aux adultes et aux familles, susceptibles de bénéficier à leur demande, ou sur actions prescrites, d'accompagnements éducatifs, pédagogiques ou thérapeutiques, en recherchant l'adhésion et la participation de la personne concernée aux aides proposées.

C'est parce que le bénévole souhaite s'investir, pour aider ces enfants et adolescents et adultes à devenir des acteurs de leur vie et des citoyens conscients de leurs droits et devoirs, qu'il rejoint l'association.

2- La place des bénévoles dans l'Association

Dans les espaces de rencontres et d'échanges entre les personnes concernées, les salariés et les bénévoles, l'association renforce sa dynamique citoyenne. Par une approche de responsabilité sociale, les professionnels et les bénévoles contribuent à l'activité de l'association et au développement de nouveaux projets.

3- Les engagements de l'association

L'Association s'engage à l'égard de ses bénévoles,

en matière d'information :

- à les informer sur les finalités de l'association, ses statuts, son règlement intérieur, le contenu du Projet Associatif, les objectifs de l'année, le fonctionnement des établissements,
- à faciliter les rencontres souhaitables avec les dirigeants, les professionnels et les personnes concernées.

en matière d'accueil et d'intégration :

- à les accueillir et à les considérer comme des collaborateurs ;
- à les former, à assurer leur suivi, périodiquement, à connaître leurs difficultés, à les écouter ;
- à leur confier des activités en regard avec leurs compétences, leurs motivations et leur disponibilité, sans se substituer aux professionnels ;
- à définir les missions, responsabilités et activités de chaque bénévole, en concertation étroite avec les professionnels, si nécessaire ;
- à situer le cadre de la relation entre le bénévole et l'association dans une « Convention d'engagement ».

en matière de couverture Assurance :

- garantir une « assurance responsabilité civile » dans le cadre des activités confiées.

4- Les engagements du bénévole

L'activité bénévole est librement choisie ; il ne peut donc exister de liens de subordination, au sens du droit du travail, entre l'Association et ses bénévoles. Ceci n'exclut pas le respect de règles et de consignes.

Le bénévole s'engage à :

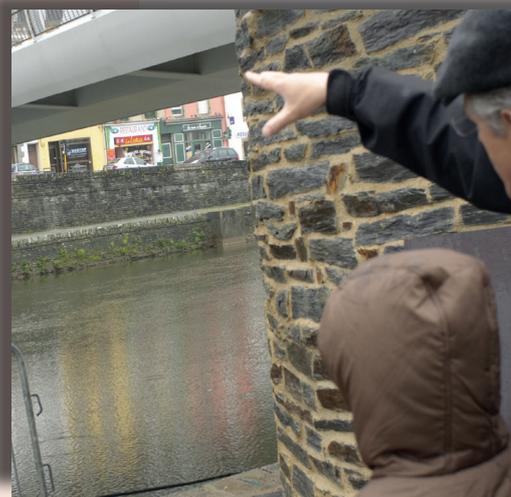
- adhérer à la finalité et à l'éthique de l'association,
- se conformer à ses objectifs,
- respecter son fonctionnement et son règlement intérieur,
- assurer au mieux sa mission et son activité, sur la base des horaires et disponibilités choisis conjointement, au sein d'une « Convention d'engagement », et éventuellement après une période d'expérimentation,
- à exercer son activité de façon discrète, dans le respect de la confidentialité des informations relatives aux personnes concernées,
- à être au service de la personne concernée, dans le respect des conditions particulières de prise en charge et d'accompagnement, définies avec les professionnels, dans la fiche de tâche annexée à la « Convention d'engagement »,
- à collaborer avec les acteurs de l'association, dirigeants et professionnels. ■

Par
le Conseil d'Administration



SAUVEGARDE
DE L'ENFANCE
Finistère

“Le bénévole peut interrompre à tout moment sa collaboration, mais doit le faire avec un délai de prévenance « raisonnable »



Photothèque ADSEA 29

CONVENTION D'ENGAGEMENT RECIPROQUE ENTRE L'ADSEA 29 ET UN BÉNÉVOLE

CONVENTION D'ENGAGEMENT RECIPROQUE ENTRE LA SAUVEGARDE DE L'ENFANCE ET UN BENEVOLE 2015

Cette convention individuelle s'inscrit dans la Charte du bénévolat.

L'ASSOCIATION S'ENGAGE À L'ÉGARD DE MR(ME) :
ADHÉRENT(E) À L'ADSEA 29,

- à lui confier les responsabilités, missions et activités suivantes :

.....
.....
.....

- à respecter les horaires et disponibilités convenus suivants :

.....
.....

- à écouter ses suggestions ;
- à faire un point régulier sur ses activités et sur ce que lui apporte son engagement bénévole ;
- à rembourser ses dépenses, préalablement autorisées, engagées pour le compte de l'association,
- à couvrir, par une assurance adéquate, les risques d'accidents causés ou subis dans le cadre de ses activités.

L'association peut, à tout moment, décider de la fin de la collaboration de M(Mme).....
mais, dans toute la mesure du possible, en respectant un délai de prévenance « raisonnable ».

M(me)..... S'ENGAGE À L'ÉGARD DE L'ASSOCIATION ADSEA 29

- à coopérer avec les différents partenaires de l'association : bénéficiaires, dirigeants, salariés, permanents, autres bénévoles ;
- à respecter son éthique, son fonctionnement et son règlement intérieur ;
- à respecter les obligations de réserve, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur ;
- à s'impliquer et à mener à bien, de manière responsable, les missions et activités confiées ;
- à respecter les horaires et disponibilités convenues, et en cas d'impossibilité, à prévenir le responsable désigné ;
- à faire éventuellement des suggestions d'amélioration sur le fonctionnement et l'organisation du travail ;
- à participer aux réunions d'information et aux actions de formations proposées.

M(me)..... pourra à tout moment arrêter sa collaboration,
mais, dans toute la mesure du possible, en respectant un délai de prévenance « raisonnable ».

A..... le

A.....le

Association représentée par :

Par le Conseil d'Administration

DE LA PARTICIPATION DES BÉNÉVOLES D'INTERVENTION DANS LES SERVICES ET ÉTABLISSEMENTS DE L'ASSOCIATION

« S'enrichir mutuellement de la présence et de la participation de bénévoles citoyens dans nos services et établissements »

Accueillir des femmes et des hommes citoyens et bénévoles au cœur de nos services et établissements est un souhait, une attente et une volonté affichée dans le Projet Stratégique de l'Association. Projet Stratégique adopté en septembre 2011, projet qui oriente et accompagne les actions de notre association jusqu'en juillet 2017.

Ouvrir nos services et établissements sur leurs environnements d'implantation et permettre à tous les acteurs de ces territoires d'y venir sont des objectifs attendus par toutes les parties prenantes (administrateurs, usagers et professionnels) de l'Association pour la Sauvegarde de l'Enfance, de l'Adolescence et des Adultes du Finistère (ADSEA 29)

Nous sommes convaincus du bien-fondé et de l'utilité de cette démarche, qui consiste à accueillir des bénévoles d'intervention parmi nous.

Avoir des bénévoles d'intervention, porteurs d'une compétence particulière et d'une expérience, à côté des professionnels, ne peut être qu'un plus dans le croisement des regards, le partage des connaissances dans l'accompagnement et l'aide apportée aux personnes concernées.

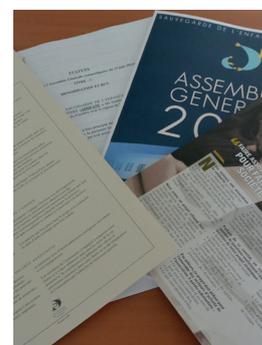
Dans les pages qui suivent, vous découvrirez les possibilités d'action proposées par les directions ; elles prennent en compte les particularités, les singularités des missions confiées par l'association au regard des personnes concernées.

L'ancrage territorial de nos services et leur localisation doivent constituer un atout pour faciliter et rendre opérationnel un bénévolat d'intervention de proximité.

La présence des bénévoles d'intervention au sein des services de notre association repose sur une logique du partage et d'apport mutuel.

Madame, Monsieur, futurs bénévoles d'intervention dans les établissements ou services de l'association, je vous souhaite la bienvenue à la Sauvegarde. ■

Par
E. FAYEMI,
Directeur Général



Photothèque ADSEA 29



Photothèque ADSEA 29

Qu'attendent le SEMO, le DEMOS et le SAFA des bénévoles d'intervention ?

Le bénévolat d'intervention est une activité qui vient compléter et soutenir l'accompagnement éducatif.

Ce qui est attendu par les services de milieu ouvert que sont le DEMOS, le SEMO et le SAFA...

Les compétences des personnes bénévoles et disponibles à un engagement ponctuel ou sur une plus longue durée pour :

- faire découvrir à des mineurs et à leurs familles des passions, des savoirs-faire, des lieux de promenade ou d'intérêt, des sites inconnus jusqu'alors.
- assurer du soutien scolaire, aider à faire les devoirs, à comprendre les consignes.
- accueillir à son domicile des mineurs (avec l'accord de leurs parents) sur des temps péri-scolaires (le mercredi, le week-end, sur des courtes périodes de vacances).

Cet accueil peut permettre au jeune une ouverture sur l'extérieur mais parfois d'aider sa famille dans sa prise en charge. Il ne s'agit pas là de se substituer à une prise en charge en famille d'accueil mais d'offrir des moments de détente et de socialisation.

Toutes ces activités bénévoles et de solidarité sont le prétexte pour construire des liens sociaux bienveillants, non jugeants, au profit des mineurs et de leurs familles qui en sont souvent privés.

C'est promouvoir au-delà de notre association et ses activités un engagement citoyen au service de la protection de l'enfance. ■

Par Gwenola RENARD,
Directrice
et
Laurent CAROFF,
Directeur adjoint



Photothèque ADSEA 29

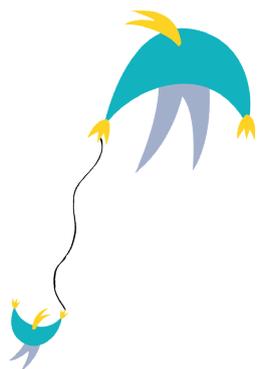
Service d'Accompagnement des Familles et des Adolescents

Le SAFA, situé sur Morlaix et Brest, propose de mettre en œuvre des Assistances Éducatives en Milieu Ouvert à Moyens Renforcés (AEMO à Moyens Renforcés), dont l'objectif premier est d'adapter le suivi éducatif à chaque situation rencontrée. Les usagers accueillis, suivis et accompagnés sont des enfants, des adolescents et des parents.



Photothèque ADSEA 29

S
A
F
A



D
E
M
O
S

Dispositif Educatif de Milieu Ouvert Sauvegarde

« Quand l'enfant est en danger, agir et apporter aide, soutien et conseil »

Le DEMOS, situé sur les sites de Brest, Morlaix et Quimper, assure des Mesures Judiciaires d'Investigation Educative (MJIE) pour évaluer si un mineur est en situation de danger et des mesures d'Assistance Educative en Milieu Ouvert (AEMO) quand la situation du mineur nécessite l'intervention judiciaire.

SEMO

Service Educatif en Milieu Ouvert

« Écouter, protéger, mobiliser »

Le SEMO, situé à Brest, s'adresse principalement à des adolescents, en difficultés de tous ordres : errance, fugue, rupture scolaire, délinquance, toxicomanie, troubles du caractère ou du comportement, insertion professionnelle délicate, marginalisation... Par son mode de fonctionnement et ses moyens humains, matériels et financiers, le SEMO se veut être une alternative au placement.



Photothèque ADSEA 29

Le CAFFP

Centre d'Adaptation et de Formation Professionnelle



“Garantir aux jeunes les plus en difficulté le droit à l'éducation et l'insertion professionnelle”

Une prise en charge par le CAFFP, situé à Quimper, a pour finalité d'amener chaque jeune à entrer dans un processus de changement personnel aux fins de favoriser :

- la reprise d'une scolarité,
- l'accès aux dispositifs de formation qualifiante,
- l'adaptabilité professionnelle,
- l'augmentation du potentiel d'autonomie,
- l'aptitude à faire des choix raisonnés.

Au CAFFP, nous recherchons des personnes susceptibles de venir en appui de l'activité « maraîchage et/ou apiculture »

Missions :

- transmettre son expérience aux jeunes participant à l'activité,
- assurer le suivi et le maintien des cultures lors des temps d'absence du formateur.

Compétences :

- bonnes connaissances en matière de jardinage,
- qualités relationnelles,
- capacité à transmettre un savoir.

Préalables :

- participer à certaines réunions d'équipe pour une connaissance du public et des problématiques,
- avoir un « référent » au sein de l'équipe pour échanger et rendre compte. ■



Par Thierry TICHIT,
Directeur.

Le DAD

Dispositif d'Accueil Diversifié



“ Partir pour mieux revenir, quand rompre avec les habitudes devient une nécessité ”

Le DAD, situé sur Quimper, organise des séjours éducatifs dits de rupture, au Sénégal et en Espagne.

Ce service permet, en effet, de mettre un terme à une crise, en s'appuyant sur la mise à distance géographique pour ouvrir un espace de réflexion et de dialogue, favoriser l'autonomisation, permettre la confrontation à d'autres modes de vie et de culture. Le séjour de rupture crée les conditions pour engager le jeune dans un processus de remobilisation personnelle.

Profils des bénévoles au regard des besoins du service :

Personne pouvant assurer des accompagnements de jeunes aux aéroports de Paris dans le cadre des départs en séjour de rupture et très occasionnellement jusqu'au pays de destination.

Les missions :

- avec un véhicule de service, accompagner un jeune à Paris pour lui faire prendre l'avion vers sa destination de séjour de rupture,
- exceptionnellement, poursuivre l'accompagnement du jeune jusqu'au pays de destination (Sénégal, Espagne).

Compétences :

- sens du relationnel,
- disponibilité.

Préalables :

- participer à certains temps professionnels (réunion, admission) pour connaître les caractéristiques et problématiques des jeunes devant être accompagnés.
- avoir un « référent » au sein de l'équipe pour échanger et rendre compte. ■

Par
Thierry TICHIT,
Directeur.





REPIS

Réseau Educatif pour l'Insertion Sociale

Accueillir, écouter, échanger, aider à l'autonomisation

Le REPIS, situé sur Quimper et Carhaix, a pour mission d'accueillir de grands adolescents et de jeunes adultes qui rencontrent des difficultés d'ordre familial, comportemental, scolaire ou professionnel. C'est l'intensité et la concomitance des difficultés qui amènent à la nécessité d'un accompagnement spécialisé.

Au REPIS hébergement, nous demandons des bénévoles :

pour l'animation de séances de code de la route

Le service souhaiterait 1 ou 2 bénévoles s'engageant pour une année, à raison de 2 ou 4 séances mensuelles. Nous demandons au(x) bénévole(s) d'animer des séances de code avec 3 à 5 jeunes. Les séances sont programmées à l'avance et les jeunes sont inscrits. Dans une salle dédiée à cette activité, les supports sont des DVD qui simulent l'examen sous forme de questionnaire à choix multiples. Les échanges entre le bénévole et les jeunes ont pour objectif une explicitation des situations rencontrées par le conducteur d'un véhicule.

Pour du soutien scolaire

Nous demandons au(x) bénévole(s) d'assurer avec un jeune scolaire, des séances de soutien en fonction à la fois des difficultés rencontrées et des matières repérées. Les séances ont lieu au service, RDV fixé avec le jeune concerné.

Pour des visites d'entreprises mise en lien avec les Responsables Ressources Humaines

Nous souhaitons une mobilisation du réseau du bénévole pour faciliter l'insertion professionnelle des jeunes accompagnés. des difficultés rencontrées et des matières repérées. Les séances ont lieu au service, et le rendez-vous fixé avec le jeune concerné.

REPIS PEAD (Placement Educatif A Domicile)

Accompagnement des activités sorties parents/enfants :

Nous souhaitons faire participer le(s) bénévole(s) en qualité d'accompagnateurs aux activités proposées par le service, aux enfants ou aux parents. ■



Par Xavier VELLY, Directeur

LE BÉNÉVOLAT à l'ITES

Institut pour le Travail Educatif et Social



Organisme de formation professionnelle en travail social, l'ITES, - Institut pour le Travail Educatif et Social - développe des actions de formation et d'animation dans le domaine de l'action éducative et sociale.

L'ITES prépare aux diplômes d'Etat des formations initiales (assistant de service social, éducateur spécialisé, éducateur technique spécialisé, moniteur éducateur, auxiliaire de vie sociale, aide-médoco-psychologique) et propose des actions de formation continue en inter et en intra établissement, contribuant au perfectionnement et à la mobilité professionnelle des salariés.

Le constat : certains étudiants et stagiaires de la formation initiale présentent des difficultés rédactionnelles préjudiciables à leur formation.

Le projet : offrir un renforcement de la maîtrise du français écrit aux étudiants et stagiaires qui en manifesteraient le besoin et le souhait auprès de leurs formateurs-trices.

Les conditions de réalisation : ces interventions bénévoles devraient être proposées en dehors des temps de cours ou de stage. En fonction de la demande, elles peuvent s'adresser simultanément à un-e ou plusieurs étudiants-tes ou stagiaires qui suivent des cursus différents.

Préalables : au-delà de son expertise en français, il est préférable que le bénévole possède quelques connaissances de la pédagogie pour adultes. ■



Photothèque ADSEFA 29

Par l'équipe de direction de l'ITES

L'ITEP-SESSAD-Service de suite

Institut Thérapeutique Educatif et Pédagogique

« La scolarité de l'enfance handicapée, l'éducation spécialisée et le soin »

Ces services, situés à Brest, s'adressent à des enfants et des adolescents ayant des difficultés psychiques avec des capacités intellectuelles préservées.

Ils sont pris en charge, soit en semi-internat (ITEP), soit en milieu scolaire ordinaire (SESSAD) par des équipes qui assurent le suivi éducatif, le soutien pédagogique, les thérapies, soins et rééducations dans le cadre de projets personnalisés.

Les services recherchent

Personne ou groupe de personnes, qui encadrent une activité à visée éducative (arts plastiques, musique...) ou à visée pédagogique (développement durable, jardinage, sciences...).

Missions :

- Transmettre son savoir faire, son expérience, soit à un groupe de jeunes, soit à un seul jeune lorsque l'activité est pertinente au regard de son projet individualisé.

Compétences :

- Sens du relationnel
- Capacité à transmettre son savoir
- Connaissances/expérience des troubles du comportement ou des troubles psychiques

Préalables :

- Intervention en binôme avec un professionnel de l'ITEP, (enseignant ou éducateur) qui sera référent de l'activité, ou, en autonomie en fonction de l'âge, du service ou de l'activité,
- Autorisation parentale,
- Participer à certaines réunions d'équipe pour une connaissance du public et des problématiques. ■

Par Hélène REMOND,
Directrice ITEP-SESSAD Jean-Louis Etienne

LE CMPP

Centre Médico Psycho Pédagogique

Situé à Brest dans le quartier de l'Europe, le CMPP Jean Charcot offre un lieu de consultations ambulatoires à visée de prévention, de diagnostic et de soin pour les enfants et les adolescents de 0 à 20 ans présentant une souffrance psychique pouvant se manifester par :

- des difficultés psychoaffectives (anxiété, troubles du comportement, agitation, opposition, troubles du sommeil, de l'alimentation, de la propreté, de l'apprentissage...);
- des difficultés d'adaptation et d'apprentissage (retard ou troubles du langage et du développement psychomoteur, difficultés scolaires...).

Au CMPP Jean Charcot, la question du bénévolat d'intervention auprès des enfants et des parents est difficilement compatible avec la question du soin et de la confidentialité médicale. Il faut également tenir compte de la dimension ambulatoire des prises en charge.

Pour autant, il existe des domaines dans lesquels un bénévole peut venir soutenir et enrichir de ses compétences le travail des professionnels du CMPP.

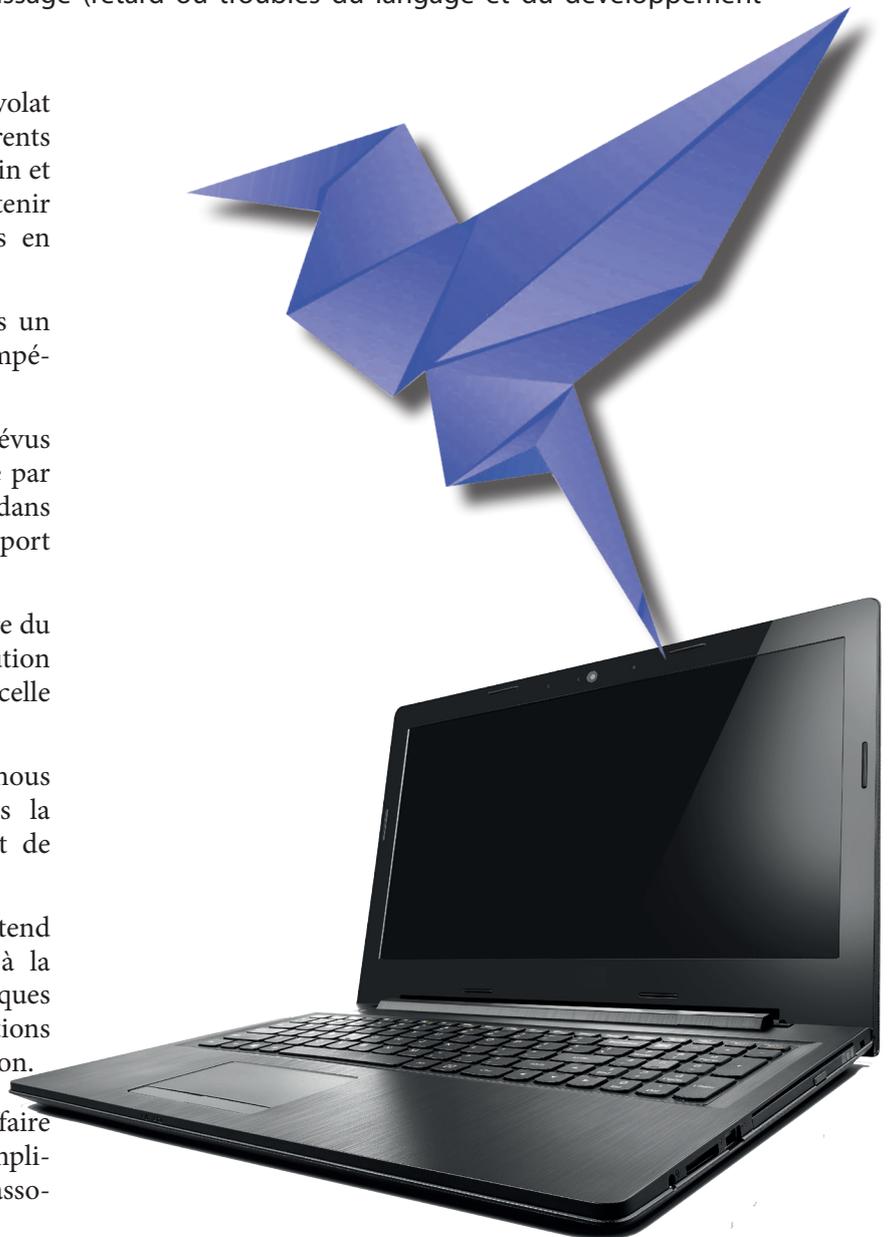
Il s'agit en particulier de certains axes de travail prévus au plan d'évolution continu de la qualité alimenté par la clinique du quotidien, les réflexions conduites dans le cadre du CPOM et celles identifiées dans le rapport d'évaluation externe.

S'agissant des axes de travail identifiés dans le cadre du CPOM, nous pouvons rappeler l'étude sur l'évolution des difficultés des enfants et des familles ou encore celle sur l'évolution des pratiques professionnelles...

Dans le cadre du rapport d'évaluation externe, nous pouvons imaginer d'associer un bénévole dans la consultation des partenaires à propos du projet de service par exemple.

A cette fin, la direction du CMPP Jean Charcot attend des compétences techniques en matière d'aide à la construction d'outils méthodologiques et statistiques nécessaires au recueil et au traitement des informations recherchées ainsi qu'à leur mise en forme et diffusion.

Développer le bénévolat d'intervention ne doit pas faire oublier qu'il existe déjà des administrateurs très impliqués dans les questions des différents services de l'association. ■



Par Corinne TESTANIERE,
Directrice CMPP Jean Charcot

LE BÉNÉVOLAT D'INTERVENTION À TY AR GWENAN

Ty ar Gwenan accueille de grands adolescents et jeunes adultes en difficulté sociale.

Ces jeunes rencontrent des difficultés d'ordre social, familial, comportemental, professionnel, ou scolaire. Si certaines de ces difficultés sont dominantes, c'est bien le cumul de ces fragilités qui amène à la nécessité de proposer à ces jeunes un accompagnement spécialisé.

Objectif

- proposer au public accueilli un cadre de vie agréable et accueillant,
- permettre aux jeunes accueillis sur le collectif qui n'ont aucune solution familiale des temps individualisés,
- favoriser la réussite scolaire ou professionnelle du public accueilli,
- favoriser la confiance en soi des jeunes accueillis, la citoyenneté et l'ouverture sur le monde qui les entoure.

Tâches

- entretien des espaces verts autour du foyer,
- parrainer un jeune en lui proposant des temps de loisir ou un hébergement ponctuel en week-end ou vacances,
- soutenir la scolarité, faire découvrir une activité ou un métier,
- participer activement aux projets d'envergure proposés par l'équipe éducative.



Photothèque ADSFA 29

Modalités

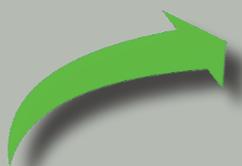
- séquences de jardinage, seul ou éventuellement avec des jeunes inoccupés,
- accueil ponctuel à son domicile, invitation à partager un temps de loisir (sortie sportive ou culturelle),
- soutien scolaire individualisé (au foyer éducatif ou au domicile du jeune en appartement autonome), proposition de stages (avec convention fournie par le foyer éducatif) ou de visite d'entreprise,
- soutenir l'équipe éducative et les jeunes dans la recherche des fonds pour financer les projets,
- éventuellement renforcer l'équipe à l'occasion de la mise en œuvre de ces projets. ■

Par Nathalie CONQ,
Directrice adjointe.



Au verso de cette page,
votre bulletin d'adhésion
et/ou d'inscription
en tant que :

**bénévole
d'intervention**



Pour nous contacter, c'est simple !

**Association pour la Sauvegarde de l'Enfance, de l'Adolescence
et des Adultes du Finistère**

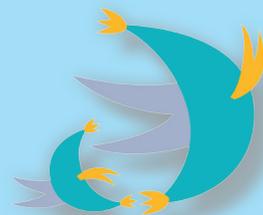
ADSEA 29

14 rue de Maupertuis, 29200 BREST
Tél. 02 98 42 19 42 – Fax 02 98 42 11 86
www.adsea29.org

Et pour mieux nous connaître...

Notre site : www.adsea29.org

Le blog : blog.adsea29.org



SAUVEGARDE
DE L'ENFANCE
Finistère



Fiche d'adhésion à l'Association Sauvegarde de l'Enfance du Finistère.



Vous avez envie d'un engagement citoyen ?
Rejoignez-nous comme adhérent
à l'Association Sauvegarde de l'Enfance, de l'Adolescence et des Adultes du Finistère.

Vous avez du temps libre et souhaitez apporter votre expérience à l'accompagnement des personnes concernées ?
Rejoignez-nous en tant que bénévole d'intervention !

Identité

NOM : Prénom :
Adresse :
.....
Ville :
Téléphone fixe : Portable :
Adresse mail

Situation actuelle :

- En activité
- Retraite
- En recherche d'emploi
- Autre

Engagement

1. Je déclare adhérer à la Sauvegarde de l'Enfance, de l'Adolescence et des Adultes du Finistère.
Je joins un chèque de 20 euros en règlement de ma cotisation pour l'année 2016,
à l'ordre de la Sauvegarde de l'Enfance du Finistère.

Signature :

Et

2. Je suis intéressé(e) par le bénévolat d'intervention : Oui Non

Bulletin à renvoyer

- soit par messagerie à : dg@adsea29.org
- soit par courrier à : Sauvegarde de l'Enfance du Finistère, 14 rue de Maupertuis - 29200 Brest
- vous pouvez également télécharger ce bulletin sur le site de l'Association : www.adsea29.org